

# DÉCRET

172.70

## autorisant le Conseil d'Etat à vendre le bien-fonds n° 1'431 du cadastre de la Commune de Lausanne, dénommé "Bibliothèque des Pasteurs", propriété de l'Etat de Vaud, pour un montant de CHF 3'000'000.-

du 17 janvier 2012

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

### **Art. 1**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est autorisé à vendre, à la Fondation des Terreaux dépendant directement de l'EERV, le bien-fonds n° 1'431 du cadastre de la Commune de Lausanne, dénommé "Bibliothèque des Pasteurs", sis au Chemin des Cèdres 7, propriété de l'Etat de Vaud, d'une surface totale de 1'616 m<sup>2</sup>, comportant le bâtiment ECA n° 4'973, pour le prix de vente de CHF 3'000'000.-.

### **Art. 2**

<sup>1</sup> Le produit net de la vente sera porté au crédit du compte "Pertes et Profits" de l'Etat de Vaud, après déduction des frais annexes directement liés à cette transaction.

### **Art. 3**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 17 janvier 2012.

Le président du Grand Conseil :

Le secrétaire général du Grand Conseil :

*J.-R. Yersin*

*O. Rapin*

Le Conseil d'Etat ordonne la publication du présent décret, conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale.

Lausanne, le 25 janvier 2012.

Le président :

Le chancelier :

*P. Broulis*

*V. Grandjean*

Date de publication : 31 janvier 2012.

Délai référendaire : 11 mars 2012.